



BULLETIN MUNICIPAL

de

DUGNY SUR MEUSE

JUIN 1993

Mairie de DUGNY - Commission Information :
R. POLLIN - A. GARCIA - R. ILLOUZ - B. JACQUOT - C. JUIF - G. PERIDON

SOMMAIRE

I - LA LETTRE DU MAIRE.

II - LA COMMUNE ET SES FINANCES

- Budget 93
- Décisions du Conseil Municipal

III - INFORMATIONS PRATIQUES

- Collecte des verres et déchets verts
- Garderie Municipale
- Affouages 93/94
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
- Centre Social

IV - ASSOCIATIONS LOCALES

- ACCA de Dugny
- Amicale des Anciens Combattants de Dugny
- Amicale des Anciens de Dugny
- Les Sapeurs Pompiers
- Association des Parents d'Elèves
- Le Comité des Fêtes et Loisirs de Dugny
- Cyclo Loisirs Dugny

V - VIE CULTURELLE

- Fleurissement du Village

VI - VOUS AVEZ LA PAROLE

- Le Marathon de New-York
- Les conseils de votre médecin

VII - CLIN D'OEIL

VIII - ETAT CIVIL

La Lettre du Maire.

A PROPOS DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

La loi d'orientation relative à l'administration territoriale de la République du 6-02-92 a créé une nouvelle structure de coopération intercommunale : la communauté de communes. L'intercommunalité ? Déjà bien des communes sont associées dans le cadre de syndicats en vue de services d'intérêt intercommunal de leur choix. C'est le cas pour notre commune qui adhère :

- au syndicat de la vallée de la Dieue pour les sections : hydraulique (aménagement de la Meuse), développement local, TDF, ordures ménagères, éveil musical, centre de vie ;*
- au SIVOM de Souilly pour le C.E.S. d'Ancemont ;*
- au SIVU de Billemont pour la réhabilitation des voies et réseaux divers de la cité ouvrière ;*
- au SIVU du Franc-Ban pour le redressement du ruisseau ;*
- au syndicat intercommunal d'amélioration de l'habitat sur le bassin de Verdun pour une opération programmée d'amélioration de l'habitat sur les centres anciens du bassin de vie de Verdun.*
- au syndicat intercommunal d'études et de programmation pour la révision du schéma directeur du bassin de Verdun qui avait été approuvé en 1980.*

Alors, pourquoi une nouvelle structure ?

La commune tient une place particulière dans l'organisation de la vie locale française parce qu'elle est une entité bien identifiée par chaque Français au sein de laquelle se fait l'apprentissage de la démocratie. En revanche, les limites communales, forcément étroites, présentent quelques inconvénients en particulier sur le plan économique. En effet, chacun - et plus particulièrement les responsables locaux et économiques - peut constater que la réalité économique dépasse souvent le simple cadre communal.

Qu'est-ce qu'une communauté de communes ?

Cette nouvelle formule de coopération regroupe plusieurs communes (au moins trois) et doit se faire sur la base du volontariat.

Les communes qui vont décider de constituer une communauté de communes vont devoir transférer obligatoirement à celle-ci :

- l'aménagement de l'espace*
- les actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté et au moins un des quatre groupes suivants :*

- la protection et la mise en valeur de l'environnement
- la politique du logement et du cadre de vie
- la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie
- la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et scolaires du 1er degré.

En matière fiscale, la communauté de communes sera dotée de sa fiscalité propre et du pouvoir fiscal en ce qui concerne les quatre taxes directes locales. Elle pourra instituer une taxe professionnelle unique pour une zone d'activités économiques ou opter pour une taxe professionnelle unique sur le territoire de la communauté.

Pour inciter financièrement à la constitution de ces communautés, la loi a prévu plusieurs dispositions fort intéressantes :

- bénéfice de la dotation globale de fonctionnement dès la première année de fonctionnement de la communauté.
- bénéfice du fonds de compensation pour la TVA l'année même de la réalisation des travaux (actuellement décalage de 2 ans pour les communes)
- attribution d'une fraction de la dotation du développement rural.

Qu'en est-il pour notre commune ?

D'un côté, avantages financiers, développement économique et aménagement de l'espace d'un secteur ; de l'autre, inquiétudes liées à une nouvelle pression fiscale, à un regroupement forcé, à la perte de l'identité communale ; voilà des questions que le conseil municipal s'est posées dans sa réunion du 07/07/92. Il a souhaité ne pas précipiter les choses afin de mieux réfléchir à la question. Actuellement, la réflexion est menée avec certaines communes adhérentes au SIVOM de la vallée de la Dieue. Vraisemblablement, courant 1993, les communes seront invitées à faire connaître leur choix ou bien la commission départementale de la coopération intercommunale mise en place depuis juillet 1992 proposera des créations de communautés de communes.

Le Maire,

A. COLOMBO

*La Commune
et
ses Finances.*

*Les Décisions
du Conseil.*

Budget Primitif

Fonctionnement.

I - DEPENSES

Denrées et fournitures	249.800
Frais de personnel	1.022.000
Impôts et taxes	28.325
Travaux et services extérieurs	525.000
Participations et contingents	1.092.802
Allocations subventions	256.000
Frais de gestion générale	248.000
Frais financiers	167.940
Charges exceptionnelles et autorisation	7.045
Prélèvements	686.370
TOTAL	4.283.282

II - RECETTES

Produits de l'exploitation	500
Produits domaniaux	88.700
Produits financiers	26.000
Recouvrements - subventions	218.090
Dotations reçues de l'Etat	677.271
Impôts indirects	13.200
Contributions directes	3.259.521
TOTAL	4.283.282

Subventions aux Associations.

CCAS de Dugny	25.000
Prévention routière	400
Bibliobus	1.500
Anciens Combattants A.F.N.	450

ASSOCIATIONS DE DUGNY

A.C.C.A.	1.000
Anciens Combattants	2.500
Association des Parents d'Elèves	11.000
Chevaliers de la Gaule	1.300
Comité des Fêtes de Dugny (Feu du 14/07)	10.000
Coopérative Scolaire	9.500
Cyclo-Loisirs	4.200
Football Club	18.000
Judo Club	8.000
CES Ancemont (Coopérative)	500
CES Ancemont	500
Subventions diverses	1.150
TOTAL COMPTE 657 "Subventions"	95.000

R. POLLIN

Investissements.

I - DEPENSES

Remboursement d'emprunts	194.765
Acquisition - Matériel - Outillage	50.000
Travaux de bâtiments	48.000
Travaux voiries et réseaux - Trottoirs	249.000
Travaux en forêts	72.000
Lotissement La Redoute Trottoirs	125.000
Dépenses imprévues	173.214
TDF Sivom de la Vallée de la Dieue	18.831
TOTAL	930.810

II - RECETTES

Subvention d'équipement	13.640
Prélèvements s/budget de fonctionnement	686.370
Fonds de compensation de la T.V.A.	230.800
TOTAL	930.810

EVOLUTION DES TAUX D'IMPOSITION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

	1989	1990	1991	1992	1993
Taxe d'Habitation	5,15 %	5,15 %	5,01 %	5,51 %	5,62 %
Foncier Bâti	14,87 %	14,87 %	15,00 %	16,12 %	16,44 %
Foncier Non-Bâti	20,50 %	20,50 %	19,96 %	19,96 %	20,36 %
Taxe Professionnelle	8,34 %	8,34 %	8,13 %	8,13 %	8,29 %

R. POLLIN

Décisions du Conseil.

REUNION DU 9 DECEMBRE 1992

- ➔ Le Conseil accepte les marchés des travaux du centre social et du CAAPE et mandate le maire pour signer les pièces correspondantes.
- ➔ Le Conseil mandate le maire pour établir les dossiers de subventions du CAAPE et du centre social.
- ➔ Après avis de l'ONF le conseil municipal sollicite la distraction du régime forestier des parcelles situées à Senoncourt-les-Maujouy - Section B n° 750 d'une contenance de 18 a 75 ca pour la déviation du RD 159.
- ➔ Le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat de transport des élèves de l'école primaire à la piscine de Verdun (Voyage aller-retour 350 F).
- ➔ Le conseil municipal décide de prononcer la liberté d'exercice du service extérieur des pompes funèbres.
- ➔ Le conseil décide de prendre en charge les frais de gravillonnage effectué par la DDE chez deux particuliers et d'établir ensuite un titre de recette de la même valeur au nom des intéressés.

REUNION DU 26 JANVIER 1993

- ➔ Le conseil municipal décide de solliciter du conseil général une subvention pour l'installation d'un miroir à l'angle de la Rue de Verdun et de la Rue H. Herbin.
- ➔ Le conseil municipal accepte un réajustement en diminution de 3700,46 F de Landrecourt-Lempire pour la participation aux dépenses de l'école primaire.
- ➔ Le conseil municipal autorise l'achat du livre "Orgues de Meuse".
- ➔ Le conseil accepte une rectification des indemnités de deux moniteurs de la garderie municipale.
- ➔ Le conseil municipal désigne MM. Jacquot Bernard et Debaele Jean-Marie comme représentant de Dugny à la commission "Syndicat d'Initiative au SIVOM de la Vallée de la Dieue".
- ➔ Le conseil municipal partageant l'inquiétude du personnel des Fours à Chaux de Dugny et de leurs familles délibère et par solidarité se prononce pour le maintien de tous les emplois.
- ➔ Après en avoir délibéré, Le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur une somme due par un habitant de Dugny pour tenir compte de sa situation financière très difficile.

REUNION DU 23 MARS 1993

- ➔ Le budget primitif 1993 est voté à l'unanimité par le conseil.
- ➔ Le conseil municipal vote à l'unanimité une augmentation de 2 % des taux d'imposition des contributions directes.
- ➔ Le conseil municipal décide l'attribution d'une subvention d'exploitation de 150.000 F au service des eaux de Dugny.

Après en avoir délibéré le conseil décide que les cadences d'amortissement des investissements du service des eaux seront de :

- 30 ans pour les réseaux d'eau et assainissement
- 30 ans pour la station de pompage
- 10 ans pour les compteurs.

Le conseil municipal accepte la cotisation de 1 F / habitant pour notre adhésion au Syndicat d'Initiative du SIVOM de la Vallée de la Dieue.

Le conseil mandate le maire pour signer une convention entre la commune et le SIVOM de la Vallée de la Dieue concernant le ramassage des ordures ménagères.

Le conseil municipal fixe les coefficients d'indemnités de maire et adjoints.

Le conseil mandate le maire pour signature d'une convention entre la commune et l'ARERS pour une subvention de 2000 F lors de l'achat d'un conteneur de récupération de verre.

Le conseil mandate le maire à solliciter les subventions pour achat de matériel pour la garderie municipale.

REUNION DU 6 AVRIL 1993

Le conseil décide de la mise en œuvre de la procédure de déclaration d'utilité publique pour le captage du Franc-Ban.

Le conseil désigne le service de navigation du Nord-Est comme maître d'œuvre des travaux à effectuer suite à l'érosion des berges de la Meuse provoquant l'effondrement d'un chemin rural.

Le conseil décide de faire jouer le droit de préemption urbain concernant la vente d'un terrain situé Route de Landrecourt au lieu-dit "La Grande Dame" Section ZM n° 53 d'une superficie de 13 a 40 ca pour la somme de 12.000 F.

L'indemnité de gardiennage de l'Eglise est portée à 2.900 F pour 1993.

Le conseil fixe le prix de l'eau potable comme suit :

- 0 à 500 m³ : 2,75 F
- + de 500 m³ : 2,20 F
- Abonnement semestriel : 13 Frs

Affouages le prix 1992/1993 est maintenu à 30 F le stère.

La garderie municipale aura lieu en 1993 du 2 au 27 Août pour les enfants de 4 à 12 ans. Le prix est fixé à 40 F / semaine et les frais de repas par journée de camping à 40 F.

Le conseil autorise le maire à signer une convention avec Belleray et Belrupt pour la participation financière des enfants de ces communes participant à la garderie municipale de Dugny.

Salaire du personnel d'encadrement de la garderie municipale 1993.

	Aide Animatrices	Animatrices	Directrice
Après-midi normal 14 h à 17 h 30	120 F	140 F	190 F
Journée incomplète 10 h à 17 h 30	180 F	210 F	285 F
Journée complète y compris la nuit.	240 F	280 F	380 F

La Directrice de la garderie percevra au titre d'indemnisation des frais de déplacement et d'utilisation de son véhicule personnel une indemnité kilométrique fixée par le barème ministériel du 28/05/90.

Mme Lefèvre remplissant les conditions nécessaires est nommée agent d'entretien qualifié.

L'indemnité de chaussures et de petit équipement aux employés communaux est fixé à 198,90 F

Le conseil municipal décide de prendre en charge des cotisations rétroactives pour Madame Vincent Anne-Marie employée communale de 1954 à 1966 (Coût 489,61 F).

REUNION DU 27 AVRIL 1993

Le conseil décide d'instituer une OPAH à Dugny et donne pouvoir au Président du Syndicat Intercommunal d'Amélioration de l'Habitat sur le Bassin Verdunois pour signer toutes pièces administratives et solliciter les subventions.

Sur proposition du maire, le conseil accepte le renouvellement du Contrat CES.

Sur proposition du maire, le conseil mandate le maire pour renégocier en diminution le taux d'intérêt d'un prêt contracté en 1984 auprès de la CRCA.

Le conseil décide d'ouvrir un crédit de 8.000 Frs destiné à régler les frais de consigne d'une citerne à gaz et l'achat de jeux de plein air.

Le conseil sollicite le concours de la DDE pour mission de maîtrise d'œuvre lors de l'aménagement de trottoirs dans diverses rues de Dugny.

REUNION DU 8 JUIN 1993

Le conseil accepte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 1992.

Les séances d'éveil musical à l'école maternelle et primaire sont acceptées à raison de 3 heures par semaine.

Suite à l'achat de matériel informatique le conseil mandate le maire pour signer une convention de formation informatique avec le GRETA.

Parallèlement à l'OPAH, le conseil décide d'attribuer une subvention pour ravalement de façades des habitations situées dans le périmètre de celle-ci.

Tarif de location du centre-social : - 650 F pour réunion de familles de la commune
- 1000 F pour réunion de famille de l'extérieur

Le conseil autorise l'Association Communale "Dugny Fête et Loisirs" à utiliser gratuitement le domaine public lors de la foire à la brocante du 27 juin 1993.

Un crédit de 2.500 F est voté pour le fleurissement et espaces verts.

Sur proposition du maire, le conseil attribue une subvention exceptionnelle de 1.000 F à M. Cattant pour sa participation en fin d'année au Marathon de New-York.

Le conseil accepte la prise en charge de quatre médailles du combattant à remettre le 11 novembre.

*Informations
Pratiques.*

Collecte des verres.

Un container destiné à la collecte des verres a été placé
près de l'ancienne gare SNCF,
ce qui nous a permis d'enlever les 2 petits containers vétustes
qui causaient des nuisances pour les riverains.
Nous rappelons que le produit des verres collectés est destiné
à la Lutte contre le Cancer.

Ramassage des déchets verts.



Suite au succès remporté par notre benne placée au Quai de la SNCF,
le Conseil Municipal a décidé que pendant la période des tontes,
celle-ci serait à la disposition de la population, deux fois par semaine,
le mercredi et le samedi.

Garderie Municipale 93.

La garderie municipale aura lieu en 1993 du 2 Août au 27 Août 1993 inclus, pour les enfants de Dugny, Belleray et Belrupt-en-Verdunois nés de 1981 à 1989 inclus.

Cette année, les activités auront lieu à la nouvelle salle du Centre Social et l'accueil des enfants se fera dans la cour de l'ancien presbytère, par mesure de sécurité.

Les horaires habituels seront de 14 h à 17 h 30.

Les changements d'horaires seront communiqués aux familles par la directrice de la garderie au fur et à mesure des activités, selon l'âge et le groupe des enfants.

Le tarif de base est de 40 F / enfant / semaine.

La somme supplémentaire de 40 F / jour et par enfant sera demandée à l'issue du séjour, pour les frais de repas des enfants ayant participé à l'activité camping.

(40 F = petit déjeuner + déjeuner + goûter + dîner).

**LES INSCRIPTIONS SERONT ENREGISTREES EN MAIRIE JUSQU'AU 8 JUILLET,
délai de rigueur pour une bonne organisation.**

Les demandes parvenues après cette date ne seront plus prises en considération.

Des fiches sanitaires seront remises aux familles à l'inscription, que nous vous demandons de remplir le plus complètement possible et de déposer en mairie pour le 8 Juillet 1993.

Le mot de la directrice.

Coucou,

Eh oui, me revoilà, pour une nouvelle session. J'espère vous revoir tous du 3 août au 27 août en pleine forme, afin de participer aux différentes activités proposées.

Nous allons pouvoir continuer cette découverte du milieu où nous vivons, mais plus précisément sous forme d'aventure, randonnée, camping, observation en forêt, ainsi que quelques activités traditionnelles.

Ainsi, n'oubliez pas notre nouveau point de rencontre au Centre Social, de plus, vous avez encore une chance jusqu'au 8 juillet de vous inscrire, après c'est trop tard.

A bientôt!

Patricia

Affouages 93-94.

Les affouages 93/94

concerneront des cîmes et des chablis en bon état dans les parcelles suivantes :

HUIT CHEVAUX : parcelles 26 et 27

CINQ FRERES : parcelles 1 et 25.

**Inscriptions au Secrétariat de la Mairie
du 1er Juillet au 13 Août 1993 les jours d'ouverture.**

Exploitation : Du 15 Janvier 1994 au 15 Avril 1994

FIN DE VIDANGE : le 15 Septembre 1994

Opération programmée d'Amélioration à l'Habitat.

I - Réalisation d'une opération de ravalement de façades sur la commune de Dugny avec l'aide de l'OPAH.

II - Synthèse concernant l'étude de réalisation de l'OPAH sur 8 communes dont Dugny (à partir du document établi par ARIM - LORRAINE en avril 1993).

I - RAVALEMENT DE FAÇADES.

L'OPAH à Dugny est un des éléments de la politique générale de la commune.

La commune de Dugny envisage

d'une part, une diversification de l'offre de logements par la réalisation de logements HLM en 1993 ;

d'autre part, la commune a le projet de réaliser durant les 3 années d'OPAH :

a) l'aménagement des places de la Cité Sainte-Barbe et des Prés

b) la poursuite de la campagne de fleurissement de la commune

et enfin, la réalisation d'une opération de ravalement de façades.

Cette future opération concerne 90 maisons sises sur le domaine public.

Les modalités : Certaines maisons auront à considérer 1, ou 2, ou 3 façades, voire 4 donnant sur le domaine public.

Cette campagne de ravalement des façades sur le site de Dugny se déroulera sur 3 ans. Il y aura donc 30 inscriptions maximum par an.

Le propriétaire intéressé par cette opération, pourra prétendre après montage de son dossier à une subvention de la commune correspondant à : - 20 % du montant des travaux à réaliser

- un plafond de 8.000 Frs étant fixé par demande.

Les travaux peuvent être réalisés par les propriétaires eux-mêmes ; les 20 % étant déduits :

- soit du montant du devis établi par un professionnel ;

- soit du montant des fournitures achetées par le propriétaire.

La réfection de la façade comprend les murs, mais aussi, les menuiseries ou la façade.

Pour d'autres informations complémentaires, nous invitons les propriétaires motivés par cette campagne, à venir s'informer en mairie de la marche à suivre pour le montage du dossier obligatoire.

II - L'OPAH SYNTHÈSE CONCERNANT L'ÉTUDE DE RÉALISATION SUR LES VILLAGES DE L'AGGLOMÉRATION VERDUNOISE.

Le SIVOM de l'Agglomération Verdunoise a décidé de mettre en place, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), sur les quartiers anciens des villes et villages de l'agglomération.

La stratégie proposée en matière d'habitat, tourne autour de trois points :

- production de logements neufs de qualité,
- réhabilitation et réoccupation de quartiers existants,
- modernisation de l'environnement urbain : entrées de l'agglomération, centres des villages, etc...

L'OPAH a un triple objectif :

- répondre à la forte demande de locatif observée dans la commune
- poursuivre la politique de reconquête de quartiers anciens (notamment dans les villes)
- participation à la requalification de l'agglomération, par des interventions sur les espaces publics, avec le ravalement notamment.

8 communes sont concernées par cette étude : - Ancemont - Belleray - Belrupt - Bras
- Charny - Dugny - Haudainville - Verdun.

L'étude de réalisation doit confirmer par un diagnostic sur le parc logement et une analyse de la population, l'opportunité de mettre en place une OPAH.

L'analyse du parc logement a consisté en un diagnostic exhaustif de l'état apparent des immeubles et des caractéristiques des logements : statuts d'occupation, confort, taille.

Elle a permis une classification des immeubles et logements en fonction des travaux qui leur sont théoriquement nécessaires.

Par ailleurs, tous les propriétaires concernés ont été informés de la future OPAH. Ils ont tous reçu un bulletin d'information et ont été conviés à des réunions publiques d'information dans les 8 communes.

Une enquête postale et des contacts avec les propriétaires ont permis de quantifier leurs souhaits en matière de travaux.

De plus tous les professionnels concernés par l'OPAH ont été largement informés :

- aspects immobiliers
- professionnels du bâtiment
- banquiers
- travailleurs sociaux.

ANALYSE GLOBALE DES COMMUNES CONCERNÉES.

Une fiche signalétique présente les principales données des 8 communes concernées.

A) Evolution de la population.

En passant de 7205 habitants en 82 à 7784 en 90, les 8 communes ont connu une progression très sensible : 579 habitants, soit une augmentation de 8 %.

Tableau comparatif de l'évolution des 8 communes.

Communes	Pop. 1982	Pop. 1990	Δ 90/82	Variation (% par an)	Mouvement naturel		Solde migratoire	
					Nb	%/an	Nb	%/an
Ancemont	635	654	+ 19	+ 0,37	+ 20	+ 0,39	- 1	- 0,02
Belleray	510	513	+ 3	+ 0,07	+ 1	0,02	+ 2	+ 0,05
Belleville	2.729	3.163	+ 434	+ 1,86	+ 107	+ ,46	+ 327	+ 1,4
Belrupt	331	448	+ 117	+ 3,85	+ 28	+ 0,92	+ 89	+ 2,93
Bras	513	486	- 27	- 0,67	+ 16	+ 0,40	- 43	- 1,07
Charny	523	462	- 61	- 1,54	+ 11	+ 0,28	- 72	- 1,81
Dugny	1.224	1.247	+ 23	+ 0,23	+ 46	+ 0,47	- 23	- 0,23
Haudainville	740	811	+ 71	+ 1,15	+ 13	+ 0,21	+ 58	+ 0,94
Total	7.205	7.784	+ 579	+ 0,97	+ 242	+ 0,4	+ 337	+ 0,57

Info. INSEE

B) Les tranches d'âge.

Le PLH avait montré un ralentissement du vieillissement de la population des communes rurales du fait de l'attractivité des pavillonnaires.

Cette situation s'est arrêtée avec la diminution/arrêt des politiques de lotissements.

Tableau comparatif : Age de la population des 8 communes concernées.

	0-19 ans	20-59 ans	> 60 ans	dont >75 ans	Total
1982	2.395	3.747	1.063	335	7.205
	33,24 %	52,00 %	14,75 %	4,65 %	100 %
1990	2.388	4.091	1.305	389	7.784
	30,67 %	52,55 %	16,76 %	5 %	100 %
Δ 90/82	- 0,3 %	+ 9,18 %	+ 22,76 %	+ 16,11 %	+ 8 %

Info. INSEE

Globalement, la population jeune a stagné. En fait, elle a augmenté dans des communes comme Belrupt (+ 44 %), Belleville (+ 16 %) dont le dynamisme a fait se développer la population totale. Dans les communes de Bras et Chamy, la population jeune a baissé respectivement de - 32 % et - 35 %.

Par contre, alors que la population âgée de plus de 60 ans avait baissé de - 5,5 % de 1975 à 1982, elle a augmenté de 23 % de 1982 à 1990. Ce mouvement s'accompagne d'une augmentation sensible des plus de 75 ans.

L'OPAH devra s'intéresser particulièrement à cette population. Pour envisager une politique de maintien à domicile, le confort des logements est primordial. Or, le recensement de 1990 fait état de **125 ménages de personnes âgées de plus de 60 ans qui vivent dans des logements sans confort**. Parmi eux, 46 ménages n'ont aucun confort : le WC, quand il existe, étant dans le jardin.

C) Le confort des personnes âgées.

	Confort des logements	Age des personnes âgées		
		60-74 ans	75 ans et plus	Total
Communes périphériques	Aucun	15	31	46
	WC uniquement	22	44	66
	Total des logts inconfortables	37	75	112

Info. INSEE

Près de 20 % des personnes âgées de plus de 75 ans des communes périphériques vivent dans des logements inconfortables.

L'OPAH devra être un moment privilégié pour proposer avec les élus et intervenants sociaux, des conditions d'habitat décentes, en utilisant toutes les possibilités financières qui sont offertes aux personnes âgées.

Taille et nombre des ménages.

Entre les deux recensements de 1982 et 1990, le nombre des ménages a augmenté de 15 %. Ainsi, à une population qui, globalement, a augmenté de 8 %, correspond une augmentation deux fois plus importante du nombre des ménages.

Taille des ménages.

	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers. et +	Total
1982	436	563	465	557	221	131	2.373
	18,37 %	27,73 %	19,59 %	23,47 %	9,31 %	5,52 %	100 %
1990	529	743	538	571	260	83	2.724
	19,42 %	27,27 %	19,75 %	20,96 %	9,54 %	3,05 %	100 %
Δ 90/82	+ 21 %	+ 32 %	+ 16 %	+ 3 %	+ 18 %	- 37 %	+ 15 %

Info. INSEE

Comme dans le reste de la Meuse et notamment en zone rurale, on observe une augmentation très importante des petits ménages : + 27 % de ménages de 1 et 2 personnes.

Par contre, on observe une augmentation des ménages de taille moyenne, de 3 à 5 personnes : c'est le résultat du développement, durant les 20 dernières années, des lotissements en périphérie des communes rurales.

D) Les populations défavorisées.

Dans les 8 communes, le taux de chômage est de 8 %. Il est important dans le sud de l'agglomération :

- Ancemont : 12,3 %.

Par contre, il est très faible dans les deux communes du Nord de l'agglomération (Charny : 4,8 % et Bras : 2,5 %). Situation qui est plus due à la présence de la zone d'activité, qu'à l'âge de la population.

Par ailleurs, les 8 communes accueillent actuellement 36 bénéficiaires du RMI.

Cela représente un RMI pour 68 ménages.

En Meuse le taux est de 1 RMI pour 40 ménages.

la répartition par commune est la suivante :

- Ancemont	8 RMI dont 2 en OPAH
- Belleray	-
- Belleville	18 RMI dont 6 en OPAH
- Belrupt	1 RMI en OPAH
- Bras	2 RMI dont 1 en OPAH
- Charny	2 RMI
- Dugny	4 RMI dont 1 en OPAH
- Haudainville	1 RMI en OPAH

E) Le parc logement.

L'âge du Parc Logements.

En 1990, le parc logement des 8 communes était de 2.971 logements. Parmi eux, 43 % sont antérieurs à 1949 et 16,86 % postérieurs à 1982.

Cela confirme les éléments du PLH.

Durant les 10 dernières années, près de la moitié du développement du parc logement dans l'agglomération s'est fait dans les communes rurales. De 1982 à 1990, le parc a augmenté de 1.106 logements : 501 sont dans les communes rurales, le plus souvent en lotissements.

Age du parc logement.

Communes	Avant 1949	1949-74	1975-81	1982 et après	Total	Parc total en 1982	(Parc 82 + Parc 90 construit après 1982) - parc total 1990
Ancemont	123	61	29	22	235	222	- 9
Belleray	43	63	50	25	181	162	- 6
Belleville	578	326	107	271	1.282	1.091	- 80
Belrupt	34	31	26	62	153	128	- 37
Bras	67	57	32	14	170	169	- 13
Charny	88	18	62	6	174	186	- 18
Dugny	205	135	59	60	459	415	- 16
Haudainville	157	55	64	41	317	250	+ 26
Total	1.295 43,59 %	746 25,11 %	429 14,44 %	501 16,86 %	2.971	2.623	- 153

Info. INSEE 1990

De 1982 à 1990, on observe dans les 8 communes :

- une augmentation du parc de 348 logements,
- 501 logements ont été déclarés avoir été construits durant la période 82-90.

La construction de 501 logements n'a donc entraîné que l'augmentation de 348 logements du parc des 8 communes.

Avec toutes les réserves que l'on doit faire sur le système déclaratif du recensement, on peut néanmoins penser qu'une partie des 153 logements "disparus" est due à la vétusté des logements : leur état peut faire qu'ils ne sont plus considérés comme des logements.

Les périmètres OPAH des 8 communes comptent 1.219 logements. On peut considérer que cela représente la quasi-totalité (94 %) du parc construit avant 1949.

Statuts d'occupation et état des immeubles.

L'analyse des fichiers du Cadastre a permis de quantifier et de qualifier le parc logement concerné par l'OPAH.

Les statuts d'occupation dans le périmètre OPAH.

	Propriétaires occupants	Logements loués	Logements vacants	Total
Communes périphériques	832	266	121	1.219
	68,25 %	21,82 %	9,93 %	100 %

Info. cadastre
Enquête ARIM - 1992

Les 131 logements vacants représentent 70 % des logements inoccupés dans les communes au moment du recensement. Cela confirme que le parc à reconquérir se trouve bien dans les centres et constitue un objectif de première importance.

Le parc occupé.

Les résidences principales, qui regroupent les logements de propriétaires occupants et les logements loués, représentent 90 % du parc.

Le parc des propriétaires occupants est largement représenté (68,25 %).

Etat des immeubles des propriétaires occupants.

Solide	Convenable	Moyen	Mauvais	Vétuste	Total
358	198	261	4	-	821
43,60 %	24,11 %	31,79 %	0,50 %	-	100 %

Enquête ARIM

Le parc des propriétaires est en bon état général. Plus des 2/3 des immeubles ne nécessitent pas ou que peu de travaux. Par ailleurs, le parc locatif compte 266 logements, soit 21,82 % du parc. Ainsi, les périmètres OPAH ont plus de la moitié (52 %) des logements loués des communes.

Etat des immeubles locatifs.

Solide	Convenable	Moyen	Mauvais	Vétuste	Total
56	79	18	8	-	161
34,78 %	49,08 %	11,18 %	4,96 %	-	100 %

Enquête ARIM

Le parc vacant.

Le parc vacant est une grosse préoccupation des élus en général et des élus de communes rurales en particulier. D'une part, il donne une image très négative du secteur et d'autre part, il est un non-sens économique, compte tenu de l'importante demande actuelle de locatif.

Le nombre des logements vacants avait fortement augmenté de 1975 à 1982, passant de 127 à 170, soit une augmentation de 34 %. Depuis, le nombre est resté stable (177), avec des évolutions différentes dans les communes : forte baisse à Belrupt, Ancemont, forte hausse à Haudainville, Dugny, Bras, stagnation dans les autres communes.

La résorption de la vacance nécessite une forte implication, d'autant plus importante que le parc est en mauvais état et que, en milieu rural meusien, les dimensions du bâti imposent des travaux parfois incompatibles avec une démarche d'investissement locatif.

Etat des immeubles vacants.

Solide	Convenable	Moyen	Mauvais	Vétuste	Total
26	12	28	27	5	98
26,53 %	12,24 %	28,57 %	27,55 %	5,10 %	100 %

Enquête ARIM

D'une manière générale, le parc vacant est en mauvais état. Près du tiers du parc a été classé en "Mauvais" ou "Vétuste", catégories qui nécessitent des travaux très importants.

Le confort des logements.

61,27 % des logements concernés par l'OPAH ont les trois éléments de confort : WC intérieur, salle de bain, chauffage central.

Le confort des logements.

	Tout confort	2 éléments	1 élément	Aucun confort	Total
Propriétaires occupants	558	191	25	58	832
	67,07 %	22,96 %	3 %	6,97 %	100 %
Logements loués	174	49	11	32	266
	65,41 %	18,42 %	4,13 %	12,03 %	100 %
Logements vacants	15	16	34	56	121
	12,40 %	13,22 %	28,10 %	46,28 %	100 %
Total	747	256	70	146	1.219
	61,28 %	21 %	5,74 %	11,97 %	100 %

Enquête ARIM - 1992

Les 2/3 des résidences principales ont tout le confort. Le niveau de confort est à peu près équivalent dans le parc des propriétaires occupants et le parc loué.

90 logements occupés n'ont aucun confort. Compte tenu des éléments du recensement étudiés au § 2 - 2. 2., la moitié de ces logements sont occupés par des personnes âgées de plus de 60 ans.

Le parc vacant est beaucoup moins confortable. 75 % des logements n'ont pas le confort minimum, WC intérieur et salle de bain.

Le potentiel de réhabilitation.

Les immeubles ont été classés suivant les travaux qui leur sont théoriquement nécessaires, selon 7 catégories de "Néant" à "Très lourd" en tenant compte de la structure, de la toiture, des huisseries et façades.

Les catégories "Néant" et "Léger" correspondent à des immeubles en relativement bon état général. Ils n'ont besoin que de travaux d'entretien courant et de petite réhabilitation. L'OPAH ne leur est pas absolument nécessaire.

Les immeubles classés dans les catégories "Lourd" et "Très lourd" ont besoin en général, de travaux tellement importants que les aides financières de l'OPAH sont, à priori, insuffisantes. Si la destruction n'est pas la seule issue, d'autres procédures et financements sont à envisager.

La cible théorique d'intervention de l'OPAH correspond à tous les immeubles classés dans les catégories intermédiaires "Moyen léger", "Moyen" et "Moyen lourd".

440 immeubles ont été classés dans les catégories "Néant" et "Léger" : ils n'ont besoin que de peu de travaux.

Le potentiel de réhabilitation.

	Néant	Léger	Moyen léger	Moyen	Moyen lourd	Lourd	Très lourd	Total
Propriétaires occupants	98	260	198	261	2	2	-	821
	11,94 %	31,67 %	24,11 %	31,79 %	0,24 %	0,24 %	-	100 %
Immeubles locatifs	24	32	79	18	6	2	-	161
	14,91 %	19,87 %	49,07 %	11,18 %	3,73 %	1,24 %	-	100 %
Immeubles de logements vacants	2	24	12	28	24	5	3	98
	2,04 %	24,49 %	12,24 %	28,57 %	24,49 %	5,10 %	3,06 %	100 %
Total	124	316	289	307	32	9	3	1.080
	11,48 %	29,25 %	26,76 %	28,42 %	2,96 %	0,83 %	0,27 %	100 %

Enquête ARIM - 1992

12 immeubles ont été classés en "Lourd" et "Très lourd". Ce sont pour l'essentiel des immeubles vacants.

La cible théorique de l'OPAH est constituée de 628 immeubles dont :

- 461 immeubles de propriétaires occupants,
- 103 immeubles locatifs,
- 64 immeubles vacants.

Le diagnostic des immeubles permet de faire un bilan des travaux de ravalement nécessaires. ce travail réalisé par commune permettra aux élus de prendre, en toute connaissance de cause, une éventuelle décision de campagne municipale de ravalement.

Globalement, seuls 10,83 % des immeubles des périmètres OPAH de 8 communes périphériques ont besoin d'un ravalement lourd.

Nature des travaux de ravalement nécessaires.

Pas de travaux	Ravalement léger	Ravalement moyen	Ravalement lourd	Total
273	504	186	117	1.080
25,27 %	46,66 %	17,22 %	10,83 %	100 %

Enquête ARIM - 1992

Sur la base de coûts moyens de travaux de 190, 260 et 380 Frs/m² suivant les ravalements légers, moyens et lourds, le traitement des 807 façades devant être ravalées engendrerait pour 17 millions de Frs de travaux.

Actuellement, 54 propriétaires ont fait état de leur souhait de ravalier la façade de leur immeuble. Cela représente 7 % du potentiel.

Dans chaque commune, un objectif de ravalement a été proposé, tenant compte du potentiel et du ravalement. L'objectif global serait de 237 façades, soit 30 % du potentiel.

C. JUIF

Centre Social, enfin...

Enfin le voilà opérationnel notre centre social pour le grand plaisir de tous.

C'est après une longue bataille surtout administrative, que la commune peut aujourd'hui s'enorgueillir d'avoir mené à bien ce beau projet.

BUT DE CETTE CRÉATION :
METTRE LE LOCAL À LA DISPOSITION
DE TOUTES LES ASSOCIATIONS
ET AUSSI DES FAMILLES.



- Les associations pour leurs rencontres amicales, réunions ou autres (expos, etc...);
- Pour les familles : la salle des fêtes étant déjà occupée ou trop grande pour une réunion familiale.

Dans un proche avenir nous souhaitons donner son plein sens au nom "Centre Social" et voir fleurir de nombreuses activités très diverses et pour tous les âges, jeunes et moins jeunes pourront participer, voir même nous faire assister pour une bonne mise en route par des personnes compétentes pour la création et mise en place des activités.

Beaucoup d'entre vous souhaitant vivement la réouverture de l'ancien foyer et c'est fortement soutenu par les conseillers que les associations réunies optèrent pour cette décision et également pour le projet de l'aménagement de la salle des fêtes.

C'est donc en 90 que l'idée pris corps.

Le cheminement de la réalisation des travaux jusqu'à ce jour ne fut pas toujours facile, les embûches nombreuses. Il a fallu souvent parlementer... démarches et lenteurs administratives, subventions, travaux avec modifications obligatoires pour apporter encore plus de sécurité, etc... mais aujourd'hui c'est fait avec le concours du Conseil Général de la Meuse et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse sous la houlette de Bruno GIARDINO, architecte DPLG.

Le prix global de votre Centre Social : 880.000 F

comprenant : - Réaménagement
- Equipement
- Honoraires

Subventionné à 50 % dans le cadre de l'intercommunalité.

L'aménagement que vous y trouvez, est très fonctionnel. Le coin cuisine est entièrement équipé et moderne, la grande salle comprend tables et chaises pour 65 personnes dans des formes et coloris très sympa, sans oublier un téléviseur pour les amateurs.



Tout cela dans un cadre très agréable
que vous pourrez découvrir lors de la
Journée "Porte Ouverte"
du Dimanche 20 Juin 93
qui se clôturera par le pot de l'amitié.

Sachons mettre pleinement à profit notre Centre Social, qu'il devienne le lieu de nos nombreuses activités, mais aussi rendez-vous de l'amitié.

*Associations
Locales.*

A.C.C.A. de Dugny

Depuis plusieurs années, l'A.C.C.A. organise des comptages de gibier en FORET de DUGNY et y associe l'Association des Parents d'Elèves de DUGNY.

Dans un but éducatif et de connaissance avec la nature, trois soirs de suite lors des vacances de PAQUES, adultes et enfants se retrouvèrent devant la Mairie à 18 heures avant de partir en FORET ; explications aux enfants sur le rôle d'un comptage qui est un suivi des populations et qui doit permettre de trouver un juste milieu entre chasseurs et propriétaires forestiers. A titre d'information la population de chevreuils est passé de 6 animaux avant naissance à 35 animaux en quelques années.

Ensuite les enfants, chacun muni d'une montre, d'un stylo et d'un plan, se sont rendus sur le lieu des comptages en FORET. Les enfants étaient postés à environ 100 m les uns des autres et après le départ de la battue, devaient observer tous les animaux sortant de l'enceinte. Il fut observé sur les trois jours plus de 100 chevreuils, 2 sangliers, 2 renards, 4 lièvres.

Les enfants ont eu beaucoup de sang-froid en voyant sauter les animaux souvent près d'eux. Tous les soirs, le retour à la loge de chasse pour donner les résultats et commenter la soirée était fixé à 20 h. 30.

Les enfants ont trouvé cela très enrichissant et ont promis de revenir. A noter que des adultes du village ont aussi participé.

Un grand merci à tous.

Le Président,
Bernard OUDIN



*Dernière mise au point
avant le départ.*



*En place pour l'observation
et casse-croûte.*



C'est parti ! ...

Amicale des Anciens Combattants de Dugny.

Comme les années précédentes, le 1er Novembre a été marqué par le dépôt d'une gerbe au cimetière militaire de Dugny.

Mlle COLOMBO, Maire de DUGNY et plusieurs de nos élus locaux accompagnaient les anciens combattants et leur porte-drapeau.

Le repas du 11 Novembre 1992 s'est passé dans une très bonne ambiance et un essai avait été fait d'inviter des amis et cela a été une réussite et nous comptons bien le renouveler en 1993.

Le 24 Avril plusieurs de nos membres ont assisté à l'Assemblée Maginot à Thierville et le soir à 18 heures, comme l'an passé, commémoration au Monument aux Morts de nos déportés, fusilés et résistants. L'association aurait été heureuse de compter plus de participation à cette manifestation à laquelle nous avons eu le plaisir d'avoir à nos côtés Monsieur René Georges, Président des Porte-Drapeaux de la Région, accompagné de 9 membres.

A signaler aussi que notre porte-drapeau, Monsieur Peiffer a effectué dans l'année 46 sorties.

Pour le 8 Mai nous avons répondu à l'invitation de la commune pour célébrer la fin des hostilités 39/45.

Nous nous retrouverons en cours d'année pour les autres manifestations.

Le Bureau de l'Amicale.

Amicale des Anciens de Dugny.

LES ACTIVITES DU PREMIER SEMESTRE 1993

- **17 Janvier 93** : Goûter des Rois pour 43 personnes à la Salle des Fêtes.
- **14 Février 93** : Goûter de la Chandeleur dégusté par 40 participants.
- **4 Mars 93** : Conférence audio-visuelle par M. RENARD sur le TYROL suivie et appréciée par 40 spectateurs.
- **7 Mars 93** : Après-midi récréatif à la Salle des Fêtes sur le thème "Chansons d'hier et de toujours" par M. ARTHUR et ses orgues de Barbarie (30 auditeurs).
- **22 Mars 93** : Démonstration publicitaire par la Société PLANETA au cours d'un repas servi gratuitement (44 présents).
- **28 Mars 93** : Au Restaurant du Parc, 41 Anciens se sont rassemblés pour savourer le goûter de la Mi-Carême, dans une ambiance fort sympathique.
- **27 Avril 93** : La journée de la "forme" à Dieue-sur-Meuse a permis à 11 personnes de Dugny de se joindre aux 220 autres Anciens du secteur III pour une marche de 3 h. au Fort de Génicourt, suivie d'un repas tiré des sacs à la Salle Polyvalente, puis de danses folkloriques superbement exécutées par les Aînés de Dieue pour terminer cette belle journée printanière par différents jeux de société.
- **18 Mai 93** : Très belle matinée récréative à Stenay sur une invitation du Club local des Aînés Ruraux, avec entre autre la représentation en costumes

d'époque 1900 du déroulement complet d'un mariage bourgeois.

- **23 Mai 93** : L'exposition annuelle s'est déroulée à la Salle des Fêtes et a connu un succès apprécié par tous les participants. La tombola a satisfait tous les gagnants. La loterie a permis à la petite Marie-Berthe Gallic d'emporter la splendide poupée, aussi grande qu'elle. Beignets, gaufres, glaces, jus de fruits, etc... ont incité les groupes de familles ou d'amis à s'asseoir et à bavarder quelques instants à l'abri de la chaleur estivale de ce dimanche. Merci de tout cœur à tous les participants et aux sympathisants qui nous ont fait plaisir en nous rendant une petite visite.



- **3 Juin 93** : Un car de grand tourisme a emmené 45 personnes vers Provins pour une visite guidée très explicative de la Cité Médiévale (les remparts, la Grange-aux-Dîmes, la Tour César, la Collégiale Saint-Quiriace). Déjeuner à Fontainebleau, suivi de la visite des petits appartements dans le célèbre Château et du Musée Chinois constitué par l'Impératrice Eugénie. Retour par Provins pour écouter les conseils sur la greffe, la culture et les traitements de la fameuse Rosa Gallica. Enfin, arrivée vers 22 h., après une halte à la Basilique de l'Epine, près de Châlons.

- **16 Juin 93** : Grand rassemblement régional des Aînés Ruraux à Verdun. 1200 places sont réservées pour la Meuse, sur un total prévu de plus de 2000 participants. Une vingtaine d'Anciens de Dugny y représenteront l'Amicale pour le repas, le spectacle et la tombola.

- **19 Juin 93** : Dans le cadre de la Journée du 40^e Anniversaire du Football Club de Dugny (FCD), des membres du Club vous présenteront notre Pin's (25 F) ainsi que divers articles.

- **5 Juillet 93** : Un après-midi exceptionnel, sur invitation de l'Association du 3^e Age d'Etain, se déroulera au Gymnase dans le cadre des Fêtes du Quartier de la Gare à Etain.

Au programme : Les Châtelet (chansons) - L'Ensemble Pomme Cannelle de la Martinique (folklore) - Les Orgues Aquatiques de Strasbourg (la féerie des eaux).

Inscriptions prises auprès de M. Maurice Legros-didier.

Si vous désirez entrer au sein de notre Club, il vous suffit de prendre la carte fédérale des Aînés Ruraux lors de l'Assemblée Générale de l'Amicale à l'automne prochain et ce à partir de **l'âge de 55 ans**.

Ainsi, dans les locaux rénovés des Associations, grâce aux efforts de la Municipalité, que nous remercions, nous donnons rendez-vous à toutes les bonnes volontés pour les aider à créer ou à renouer des liens d'amitié entre tous les Anciens de notre Commune.

La Présidente,
N. MIRAUCOURT

Les Sapeurs Pompiers.



Comme chaque année, de nombreuses personnes ont appréciés les services apportés par les sapeurs pompiers sur diverses interventions, comme par exemple :

- Feux de cheminée
- Destruction de nids de guêpes

ainsi que différents services à la population.

Les sapeurs pompiers de Dugny font également un maximum d'efforts pour s'intégrer complètement dans la départementalisation des secours par différents moyens : stages, manœuvres mensuelles avec Verdun.

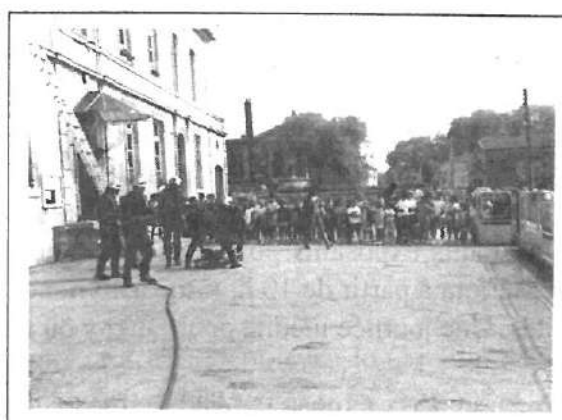
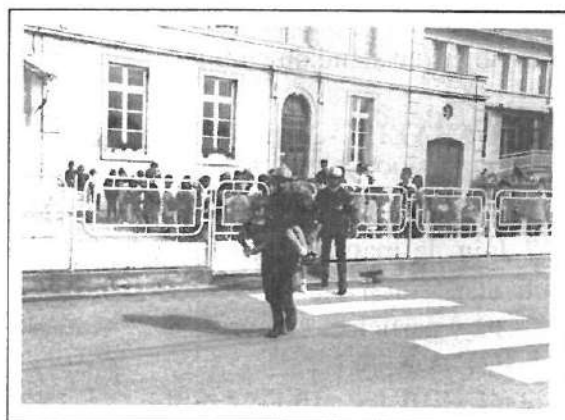
Par arrêté du président du conseil général une nouvelle réglementation est entrée en vigueur en date du 1er janvier 1993 en ce qui concerne les sorties privatives.

Dernièrement le 5 Juin, une manœuvre d'évacuation de l'école primaire s'est déroulée en collaboration avec le CSP de Verdun, les enseignants et leurs élèves qui se sont prêtés gentilement à cet exercice.

Nous vous rappelons que le ramonage des cheminées est obligatoire au minimum une fois par an.

Encore merci pour le bon accueil lors de notre passage pour les calendriers.

Le Chef de Corps



Association des Parents d'Elèves.

MARDI-GRAS

Le samedi 27 Février,
les enfants des écoles se sont retrouvés
pour défiler dans le village autour des "mariés".

A la suite de cette sortie "pluvieuse"
les enfants ont participé à un après-midi récréatif.



Le Comité des Fêtes.

RALLYE PEDESTRE DU 30 MAI.

Ils étaient tous au rendez-vous devant la mairie pour affronter les kilomètres et les caprices du temps au traditionnel rallye du comité. Cette année, plus de soixante-dix personnes ont participé à la journée nature détente proposée par Dugny Fêtes et Loisirs.

Un parcours d'une dizaine de kilomètres agrémenté de jeux pour petits et grands, une découverte vivifiante de notre contrée à travers les chemins creux et les sous-bois des "Huit Chevaux" pour arriver cette année au splendide cadre de verdure qu'est l'Hermitage de Saint-Marcel. Tout le comité attendait les participants sous le chapiteau dressé dans la clairière pour la circonstance.

Après l'arrivée des quelques attardés, l'après-midi s'est déroulé dans la bonne humeur et la dégustation des grillades et brochettes de Maître Bernard. La remise des prix a suivi cette réjouissance des récompenses à toutes les équipes participantes aux jeux du rallye. A la prochaine fois pour une autre épreuve.

Merci aux participants.

FOIRES AUX PUCES DU 27 JUIN.

De l'innovation pour le dixième anniversaire du comité, l'année 93 sera marquée pour la circonstance par la première Foire aux Pucés, qui se déroulera au fond de la Rue Basse près de la Vieille Eglise et du presbytère. Tous les gens du village sont invités à participer à cette foire, vous pouvez y vendre des objets, bibelots ou autres bricoles vous-mêmes en y tenant votre stand, ou confier les objets au stand du comité.

Prendre des renseignements auprès de Mme ou M. DEBAELE - Mme RICHIER

Tél. 29 87 72 82 - Tél. 29 87 60 56

Les participants exposants pourront s'installer le Dimanche 27 Juin, le matin à partir de 8 h. L'entrée des visiteurs se fera à partir de 10 h. jusqu'à 18 h. non stop ! Mise à la disposition d'une buvette et stand saucisses-brochettes. Une journée inédite pour Dugny où nous vous convions à y participer en masse.

Prix exposant : 10 F le mètre linéaire - Prix entrée visiteurs : 10 F / Adulte.

FÊTE NATIONALE

Comme depuis quelques années, la commémoration de la Fête Nationale commencera le soir du 13 juillet vers 22 heures devant l'entrée de la Vieille Eglise. Le Comité distribuera les torches et les lampions et le défilé commencera vers le terrain de hand d'où seront tirés les Feux d'Artifices. Une soirée musicale et dansante se poursuivra à la Salle des Fêtes sous les "Sun Light" de Christopher.

ENTRÉE GRATUITE - BUVETTE. VENEZ NOMBREUX !

10 ANS DEJA.

Dugny Fêtes et Loisirs a dix ans, pour une telle association, il est difficile de rentrer dans une phase active et d'y rester éternellement. Le phénomène d'usure qui ronge la vie associative dont le seul remède est la remotivation par l'apport de sang nouveau et idées neuves pour redynamiser l'équipe en place. Nous sommes toujours ouverts aux bénévoles et participants du village et n'hésitez pas à venir animer votre localité qui s'engourdit un peu. Un appel à tous et particulièrement aux jeunes qui trouveront avec nous une place pour réaliser des loisirs et festivités à leur goût.

Le Cyclo Loisirs Dugny.

L'Assemblée Générale du 14 Décembre fut l'occasion pour les membres de l'association de faire le bilan de l'année écoulée. On peut regretter le manque de sorties des randonneurs mais aussi se réjouir de l'activité des cycloportifs. On fit aussi le bilan de nos deux organisations 1993 : la randonnée et le critérium départemental cycloport Ufolep du 17 mai 1993.

La saison 1993 a repris à la mi-mars par des sorties de club, peu favorisées par le temps. Puis ce fut le temps des randonnées extérieures ; Dieue, Buzy, La Madine, Belleray et plus lointaines aussi : la R. Poulidor à St-Léonard de Noblet, la Marcel Bidot à Troyes, la Flèche Lorraine à Metz.

Les cycloportifs se mirent aussi en action avec en particulier plusieurs titres départementaux acquis à Domgermain.

Le 6 juin, le Cyclo Loisirs organisait sa randonnée annuelle. 134 randonneurs se sont retrouvés sur les routes de la Calonne, de la Woëvre, de la région des Kœurs et de Pierrefitte. Le soleil était de la partie et tous purent profiter de paysages agréables et batailler avec quelques côtes.

Le 27 juin, ce sera le point fort de la saison avec le Critérium Régional UFOLEP de Cycloport qui rassemblera l'élite des cycloportifs Ufolepiens des quatre départements lorrains.

**Les titres régionaux seront remis
à l'issue de ces courses dont les départs auront lieu
à la Mairie à partir de 15 heures
et les arrivées,
Route de Verdun,
au niveau des Ateliers OBERT.**

Vos encouragements et votre présence à la remise des récompenses à 18 heures à la Salle des Fêtes seront les bienvenus.

Le Cyclo Loisirs Dugny

Vie Culturelle

Village fleuri.

Il est un plaisir dont on ne se lasse pas chaque année c'est de regarder son village fleurir comme un bouquet dès la saison arrivée.

Il est vraiment très agréable de se promener le long du ruisseau, la saison dernière nous ne pouvions encore apprécier, car trop jeunes, fleurs, plantes et arbres bordant notre Franc-Ban, mais cette année c'est l'éclosion, du jaune au bleu, du vert au pourpre, toute la verdure a pris son plein essort au grand ravissement de chacun et plus particulièrement des promeneurs qui viennent se relaxer mais aussi pour le plaisir des yeux.

93 aura vu naître dans notre commune de nouveaux secteurs verdoyants, la petite place à l'embranchement Route de Verdun et Rue Parmentier, promet d'avoir fière allure dès l'année prochaine, avec ses arbres d'un joli feuillage et engazonnée.

Le rond-point face à notre ancien lavoir ne manque pas de charme non plus avec ses arbustes et son nouveau gazon où fleurs et couleurs ne vont pas manquer.

Billemont n'a pas été oublié, les deux vasques placées à l'entrée de la Rue Eugène Français sont du plus bel effet.

Sur les aires de jeux sont apparus "Les Zébulons" faisant la plus grande joie des petits et des parents, ils sont très sollicités, voir même par de trop grands enfants, l'âge des utilisateurs étant 2/5 ans, laissons donc à nos jeunes bambins le plaisir de les utiliser pleinement et pour longtemps.

Tout n'est pas encore réalisé quand au fleurissement du village, mais petit à petit... Peut-être encore des surprises pour les années à venir.

CONCOURS

**Il est inutile de vous le présenter,
le concours des maisons, balcons, jardins fleuris
est remis au programme comme par le passé.**

La visite pour la sélection se fera sans doute fin Juillet, début Août,

D'ores et déjà et comme à chaque fois le choix des élus sera très difficile, d'autant que cette année encore, de nouveaux efforts ont été faits pour agrémenter talus et endroits oubliés.

Notre village prend vraiment fière allure car chacun y apporte "sa touche" et c'est très bien.

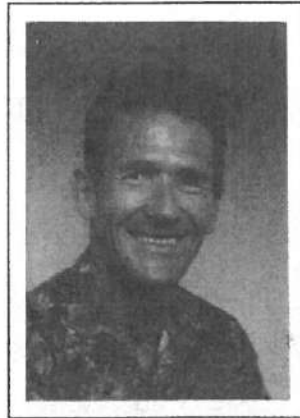
A quand le concours par quartier ?

Tiens ! Tiens ! Bonne idée, nous allons aussi la faire germer.

A. GARCIA

Vous avez la Parole.

Le Marathon de New-York.



Daniel CATTANT

5, Cité Ste-Barbe
DUGNY

A toute la population de DUGNY

Amis Sportifs,

Enfant d'adoption de DUGNY, je n'en éprouve pas moins de plaisir de pouvoir m'exprimer dans le Bulletin Municipal.

Il est vrai que l'accueil m'ayant été réservé n'est que grandissant ; j'en veux pour preuve les "petits bonjours" ou autres "codes-phares" de personnes me croisant au hasard de mes entraînements dans le village ou ailleurs ; quelques enfants allant même à me crier : "Vas-y Daniel...", plutôt chaleureux... non... !

Je ne suis pas étonné de cette soudaine sympathie, connaissant depuis longtemps l'esprit sportif de notre commune, matérialisé par la naissance de diverses associations : Cyclo, Judo, 3ème Age, Football, etc...

J'en profiterai au passage pour dire bravo et merci à tous ces bénévoles et éducateurs, sans oublier nos élus bien sûr, qui œuvrent dans le même but en tout désintéressement.

Ne voulant pas trop parler de ma personne, mais puisque l'on me l'a demandé, je dirai simplement que courir dans les rues de notre village si propre et si fleuri est des plus agréable.

A ce sujet, on peut dire que les abords du ruisseau et le lotissement "La Redoute" sont des modèles du genre. En m'exprimant ainsi sur le village, je ne veux flatter personne en particulier, mais dire que j'ai la chance en courant, de prendre le temps d'apprécier l'évolution positive de notre localité.

Je terminerai ce petit courrier en remerciant la municipalité pour l'aide accordée pour ma participation au "Marathon de NEW-YORK" le 14 Novembre prochain. Soyez certains que je ferai de mon mieux pour représenter notre commune comme elle mérite.

Amitiés sportives à toutes et à tous.

Daniel

Il faut se protéger du soleil...

En 1993, seule la prévention peut espérer modifier la mortalité liée au mélanome. Le mélanome est une tumeur maligne développée aux dépens des mélanocytes qui fabriquent le pigment mélanique de la peau. Son incidence, estimée entre 5 et 8 pour 100.000 habitants et par an en France, augmente de près de 10 % par an dans les pays qui la mesurent, ce qui en fait un problème majeur de santé publique. Il est rarissime avant l'âge de 15 ans. Contrairement à la plupart des autres cancers, le mélanome a l'avantage d'être accessible à un simple examen clinique, à un stade précoce où son pronostic est excellent sous réserve d'une simple exérèse chirurgicale, alors que enlevé plus tardivement, il expose à un risque très élevé de métastases qui échappent à tous les traitements (chimio-radio- et immuno-thérapie).

De multiples études montrent que les sujets qui développent un mélanome ont été plus exposés aux rayons solaires au cours de leur vie que des témoins. Le rôle de l'irradiation solaire est donc indubitable mais il est de toute façon fonction du terrain constitutionnel du sujet qui la subit. Des expositions identiques n'ont pas le même effet en fonction du terrain. Il semble que les expositions "traumatisantes", c'est-à-dire les coups de soleil, comptent plus, en terme de risque de mélanome, que la quantité d'exposition cumulée d'irradiation.

I) CONSEILS SIMPLES DE PHOTOPROTECTION.

1°) Apprécier ma sensibilité au soleil.

Je suis très sensible au rayonnement solaire si j'ai des cheveux roux, roux-blonds (blond vénitien), roux-bruns (auburn), ou blonds, des taches de rousseur nombreuses, le teint très clair, si ma peau rosit à toute exposition et si j'obtiens à peine un bronzage un peu cuivré.

Je suis assez sensible si j'ai des cheveux blonds ou châains, la peau claire, si je bronze en général assez bien mais toujours après un coup de soleil plus ou moins fort.

Je suis peu sensible si j'ai des cheveux bruns ou noirs, une peau mate, et si je bronze mat foncé dès que je m'expose, sans jamais de coups de soleil.

2°) Adapter mes expositions à mes capacités.

Si je suis très sensible au rayonnement solaire, je dois me protéger le plus souvent possible avec des vêtements, et à défaut seulement utiliser 3 fois par jours des photoprotecteurs d'indice supérieur à 10. La plage n'est pas faite pour moi entre 11 h. et 16 h. Je ne cherche pas à bronzer car je peux seulement obtenir un hâle toujours après une phase de brûlure qui très nuisible.

Si je suis assez sensible, je dois utiliser des photoprotecteurs d'indice supérieur à 8, 3 fois par jour, jusqu'à obtention d'un bronzage puis des photoprotecteurs supérieurs à 5. Je ne dois pas abuser des expositions en maillot de bain.

Si je suis peu sensible, je m'expose progressivement avec des photoprotecteurs d'indice supérieur à 5. Bien que je puisse me passer de protection après apparition de mon bronzage, il n'est pas souhaitable que je m'expose des journées entières au soleil.

II) LES SUJETS A RISQUE DE MELANOME.

Le risque est d'autant plus élevé qu'il y a de critères présents :

- antécédents personnels de mélanome ;
- antécédents familiaux de mélanome ;
- grand nombre de nævi : plus de 10 nævi surtout si certains d'entre eux sont atypiques ;
- cheveux roux, roux-blonds (blond vénitien), ou roux-bruns (auburn) ;
- taches de rousseur profuses ;
- peau claire.

III) COMMENT SURVEILLER SON PROPRE TEGUMENT.

- Regarder ses nævi pour en prendre conscience.
- Les regarder régulièrement pour vérifier qu'ils ne se modifient pas.
- Faire la même chose pour son conjoint et ses enfants.
- Ne pas oublier les paumes, les plantes, les organes génitaux, les fesses, le dos (utilisation d'un miroir), le cuir chevelu (utilisation d'un sèche-cheveux).
- Si on est porteur d'un très grand nombre de nævi, faire une série de photos sur papier qui serviront de référence et pourront être éventuellement utilisées par le médecin.
- Consulter dans les 15 jours si apparition ou modification rapide d'une tache brune ou noire.

Qui dit soleil dit aussi activités plein air et leurs "bobos" inéluctables.

Rappelons qu'une égratignure peut avoir des conséquences catastrophiques ; il n'y a pas que la pointe rouillée à redouter, une simple piqûre de rosiers peut suffire à transformer l'agréable jardinage en drame parfois mortel qu'est le TETANOS.

Rappelons que les vaccinations anti-tétanique et anti-poliomyélite sont :

- conseillées,
- toujours bien tolérées,
- sans contre-indication.

Si VOUS N'ETES PAS A JOUR (votre dernier rappel date alors de plus de 10 ans) votre Médecin vous proposera un nouveau calendrier vaccinal :

- deux injections (à un mois d'intervalle),
- le premier rappel au bout d'un an,
- puis un rappel tous les cinq ans.

Si vous venez consulter pour une plaie vous recevrez éventuellement en association une dose de gamma-globulines qui ont pour effet de vous protéger immédiatement et pendant trois semaines (période nécessaire à obtenir une immunité par la vaccination proprement dite).

Alors vérifiez votre carnet de vaccination... et continuez à avoir la main verte de longues années !